

Construction d'une Salle Multifonction et d'une Maison de l'enfance – Plouvorn
LOT N° 18 – GRADINS MOBILES
LOT N° 19 – LOTS SCENIQUES



MAITRE D'OUVRAGE



Commune de Plouvorn
Rue du Guéven
29420 PLOUVORN

☎ 02.98.61.32.40

☎ 02.98.61.38.87

✉ commune-de-plouvorn@wanadoo.fr

ARCHITECTE



Collectif d'Architectes
20, quai Cdt Malbert
29200 BREST

☎ 02 98 33 11 99

☎ 02 98 33 16 95

✉ ca-brest@collectif-architectes.fr

BUREAU D'ETUDES TCE / Fluides / Structures



SOBRETEC
5, rue Kervézennec
BP 10044
29801 BREST CEDEX 9

☎ 02 98 44 26 61

☎ 02 98 80 49 74

✉ contact@sobretec.com

BUREAU D'ETUDES Acoustique



Alhyange
14 r Rouz,
29900 CONCARNEAU

☎ 02 98 90 48 15

☎ 01 43 14 29 03

✉ bzh@alhyange.fr

REGLEMENT DE CONSULTATION

DATE LIMITE REMISE DES OFFRES
VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2016 12 H 00

DCE

JUIN 2016

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION 3

- 1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION**
- 1.2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION**
- 1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION**
- 1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS**
- 1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE**

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- 2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION**
- 2.2 - VARIANTES ET OPTIONS**
- 2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**
- 2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT**
- 2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION**

ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS

- 3.1 - MAITRISE D'OEUVRE**
- 3.2 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER**
- 3.3 - CONTROLE TECHNIQUE**
- 3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS**

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

- 5.1 - DOCUMENT A PRODUIRE**
- 5.2 -VARIANTES**
- 5.3 - USAGE DE MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU**

ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

- 7.1 - TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER**
- 7.2 - TRANSMISSION ELECTRONIQUE**

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- 8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**
- 8.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES**
- 8.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE**

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

Construction d'une SALLE MULTIFONCTION

LOT N° 18 – GRADINS MOBILES / LOT N° 19 - LOTS SCENIQUES

1.2 - Étendue de la consultation

Procédure de mise en concurrence adaptée avec droit réservé à la négociation.

Articles 25 à 30 – Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics

Ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015

1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Décomposition en lots :

- **Lot N° 18** **GRADINS MOBILES**
- **Lot N° 19** **LOTS SCENIQUES**
 - 00 – Généralités
 - 01 – Equipements scéniques
 - 02 – Tenture de scène
 - 03 – Eclairage scénique
 - 04 – Sonorisation
 - 05 – Vidéo

1.4 - Conditions de participation des candidats

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale *Classification complémentaire*

45211350-7 – Bâtiment Multifonctionnel

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

A titre indicatif, les travaux débiteront en **NOVEMBRE 2016 pour les lots scéniques et FEVRIER 2017 pour le lot gradins mobiles.**

Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au C.C.A.P. est fourni en annexe de ce document.

2.2 - Variantes et Options

2.2.1 - Variantes

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

Mais ils peuvent également présenter, conformément à l'article 50 du Code des marchés publics, une offre comportant des variantes.

Les variantes devront respecter au minimum les exigences techniques du descriptif de base.

2.2.2 - Options

Sans objet

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

Article 3 : Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'oeuvre



ARCHITECTE

Collectif d'Architectes

20, quai Cdt Malbert
29200 BREST

☎ 02 98 33 11 99

📠 02 98 33 16 95

✉ ca-brest@collectif-architectes.fr



BUREAU D'ETUDES TCE / Fluides / Structures

SOBRETEC

5, rue Kervézennec
BP 10044
29801 BREST CEDEX 9

☎ 02 98 44 26 61

📠 02 98 80 49 74

✉ contact@sobretec.com



BUREAU D'ETUDES Acoustique

Alhyange

14 r Rouz,
29900 CONCARNEAU

☎ 02 98 90 48 15

📠 01 43 14 29 03

✉ bzh@alhyange.fr

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier



Collectif d'Architectes

20, quai Cdt Malbert
29200 BREST

☎ 02 98 33 11 99
📠 02 98 33 16 95
✉ ca-brest@collectif-architectes.fr

3.3 - Contrôle technique



SOCOTEC Agence de Brest

ZAC de Kergaradec III – 180 rue de
Kerervern -
29490 GUIPAVAS

☎ 02 98 41 44 94
📠 02 98 02 17 10
✉ cconstruction.brest@socotec.fr

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs



JFC COORDINATION

370 route du Lavoir
29870 LANNILIS

☎ 02 98 04 88 78
📠 09 70 62 38 13
✉ jfc.coordination@orange.fr

3.4.1 - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

Les entreprises seront tenues de remettre au coordonnateur S.P.S. un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

PIECES ECRITES

- Règlement de la consultation (RC)
- Acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Cahier des clauses techniques particulières
- Notice acoustique du BET ALHYANGE ACOUSTIQUE
- PGC SPS établi par JFC COORDINATION.

PIECES GRAPHIQUES

PLANS ARCHITECTES

- RDC BAS SALLE MULTIFONCTION

Le Dossier de Consultation sera remis à chaque candidat, qui en fait la demande écrite par mail à l'adresse : commune-de-plouvorn@wanadoo.fr en demandant impérativement un accusé de réception ou par téléchargement sur la plateforme : www.e-megalisbretagne.org.

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 – Document à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

La candidature comprendra les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature (imprimé DC1),
- Une déclaration du candidat (imprimé DC2) qui justifie que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics comprenant notamment :
 - ✚ Une attestation sur l'honneur que le candidat a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales telles qu'elle résulte du code des marchés publics ou règles d'effet équivalents pour les candidats non établis en France.
 - ✚ Une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics, ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.
 - ✚ Une attestation sur l'honneur que le candidat n'est pas soumis aux interdictions de soumissionner s'appliquant conformément aux dispositions de l'article 38 de l'ordonnance du 6 juin 2005 susmentionnée et de l'article 29 de la loi N° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité du droit des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapés.
 - ✚ Une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L324-10, L341-6, L125-3 du code du travail.
 - ✚ Une attestation sur l'honneur que le travail sera réalisé par des salariés employés régulièrement au regard des articles R.324-4 ou R.324-7 du code du travail.
- Etat annuel des certificats reçus (NOTI 2) ou attestations et déclarations fiscales et sociales au 31/05/2015.
- Pièces prévues aux articles R324-4 ou R324-7 du code du travail ; ces pièces sont à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.
- Tous renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières.
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Extrait K-Bis ou justificatif de l'inscription au répertoire des métiers datant de moins de trois mois

- Les attestations d'assurance, de responsabilité civile et professionnelle en cours de validité.
- Certificats de qualifications professionnelles des entreprises.
- Pouvoir de la personne habilitée à engager la société.

Les certificats et déclarations fiscales pourront être remplacés par une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat. Dans le cas où une telle déclaration serait fournie par le candidat, le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 10 jours à compter de la notification de sa désignation par le représentant du pouvoir adjudicateur, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (arrêté du 31 janvier 2003 NOR ECOMO200993Z), ainsi que les pièces mentionnées à l'article R324-7 du code de travail.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes datés et signés à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Un mémoire technique organisé comprenant les rubriques suivantes :
 - 1) L'organisation générale des travaux affectée au projet (organigramme des moyens humains affectés à la prestation, présentation des matériels, liste des sous-traitants éventuels, provenance des différentes fournitures)
 - 2) Les dispositions prises par les candidats pour satisfaire aux contraintes liées au planning prévisionnel des travaux
 - 3) Le mode d'exécution des travaux incluant les conditions de travail du personnel et les mesures prises pour assurer l'hygiène et la sécurité des travailleurs
 - 4) Le descriptif des performances énergétiques du bâtiment

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5.2 – Variantes

Les candidats présenteront un dossier général « variantes » comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

5.3 – Usage de matériaux de type nouveau

Sans objet.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Seront recevables, les candidatures présentant des garanties techniques et financières suffisantes au vu des déclarations et attestations mentionnées à l'article 5.1-pièces concernant la candidature- du présent règlement de la consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1. Prix des prestations	40
2. Valeur technique	30
3. Capacité du candidat à respecter les délais d'exécution	15
4. Capacité du candidat à respecter les prescriptions en matière de sécurité et de protection de la santé	10
5. Délais d'exécution	5

Les critères seront notés selon le barème suivant :

- Prix des prestations :
 - 1) Le prix moyen de l'ensemble des offres (offre de base + options retenues) régulières et acceptables recevra la note de 2,5.
 - 2) La note sera calculée de la manière suivante : $Note = 2,5 + 5 \times (\text{prix moyen} - \text{prix de l'offre}) / \text{prix moyen}$
 - 3) Cette note sera arrondie au 100^{ème} supérieur si le millième est égal ou supérieur à 5, au 100^{ème} inférieur si le millième est inférieur à 5.
 - 4) Les offres dont le calcul de la note donnerait un résultat inférieur à 0 ou supérieur à 5 seront notées respectivement 0 et 5.

- Valeur technique de l'offre :

La valeur technique sera évaluée en fonction des sous-critères pondérés comme suit :

- 1) L'organisation générale des travaux affectée au projet (organigramme des moyens humains affectés à la prestation, présentation des matériels, liste des sous-traitants éventuels, provenance des différentes fournitures) – 50%
 - 2) Performances énergétiques du bâtiment – 50%
- Chaque sous-critère sera noté selon le barème suivant :
 - 1) Très insuffisant : 1
 - 2) Insuffisant : 2
 - 3) Moyen : 3
 - 4) Satisfaisant : 4
 - 5) Très satisfaisant : 5
 - Chaque sous-critère sera ensuite pondéré par le pourcentage qui lui est affecté pour obtenir la note de valeur technique
 - Chaque critère sera ensuite pondéré par le pourcentage qui lui est affecté

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il ne sera tenu compte que des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à une négociation avec les candidats ayant remis une offre dans le respect des conditions de l'article 1 du code des marchés publics. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats

produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :
Construction d'une SALLE MULTIFONCTION
Mention du lot

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

COMMUNE DE PLOUVORN
Rue du Guéven
29420 PLOUVORN

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

7.2 – Transmission par voie électronique

Pour les candidats qui souhaiteraient envoyer leur dossier sous forme dématérialisée, la transmission des candidatures et des offres par voie électronique s'effectue dans les conditions définies par l'article 56 du code des marchés publics relatif aux communications et échanges d'informations par voie électronique.

Ainsi les candidatures et les offres transmises par voie électronique doivent être envoyées dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat.

Les catégories de certificats de signature utilisées pour signer électroniquement doivent être, d'une part, conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et, d'autre part, référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat. Le référentiel intersectoriel de sécurité et la liste des catégories de certificats de signature électronique mentionnés à l'alinéa précédent sont publiés sous forme électronique à l'adresse suivante :

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

La liste exhaustive des formats autorisés pour la transmission électronique des plis est la suivante :

.zip, .pdf, .doc et .xls, ainsi que les fichiers de type ODF (.odt et .ods).

Le candidat est invité à ne pas utiliser de macro-instructions dans les documents transmis et à faire en sorte que sa candidature et/ou son offre ne soient pas trop volumineuses.

La transmission des candidatures et des offres fait l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique de la part de la personne publique.

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé. La version de l'antivirus utilisée lors de l'ouverture des plis par la personne publique est la suivante :

La transmission des plis peut s'effectuer par voie dématérialisée à l'adresse suivante : www.e-megalisbretagne.org

Une aide technique à l'utilisation de la salle des marchés est disponible sur le site : www.e-megalisbretagne.org

Les documents mis à disposition se composent notamment du manuel d'utilisation, des conditions générales d'utilisation et des pré-requis techniques. Ces documents décrivant l'utilisation de la salle des marchés d'Achatpublic.com font partie intégrante du règlement de la consultation.

NOTA : Il n'est pas permis de combiner les deux procédures de réponse.

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

COLLECTIF D'ARCHITECTES
20 quai Commandant Malbert
29200 BREST
Tél 02 98 33 11 99
Fax 02 98 33 16 95

Renseignement(s) technique(s) :
philippe.lester@collectif-architectes.fr
contact@sobretec.com

Renseignement(s) administratif(s) :
ca-brest@collectif-architectes.fr

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Documents complémentaires

Sans objet.